

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES						
			A-01	A-02	A-03	A-04	A-05	A-06	
Aire d'hivernation du cerf de Virginie									
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	● (1)	● (1)	● (2)	● (2)	● (1)	● (2)	
		jumelées							
		en rangées							
		Bifamiliales superposées							
		Bifamiliales contiguës							
		Trifamiliales							
		Multifamiliales							
		Maisons mobiles		● (1)	● (1)			● (1)	● (2)
		Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers			●	●	●	●	●	
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services								
	Commerces de détail de petite surface								
	Commerces de détail de grande surface								
	Établissements d'hébergement			● (2)	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)	
	Établissements de restauration			● (2)	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)	
	Récréation	Établissements de divertissement							
		Établissements de divertissement érotique							
		Grands équipements de récréation intérieure							
		Grands équipements de récréation extérieure							
		Activités de récréation extensive		●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés								
	Commerces extensifs	Légers							
Lourds									
Services publics à la personne									
INDUSTRIES	Légères								
	Lourdes								
	Extraction		●	●	●	●	●	●	
UTILITAIRES	Légers								
	Semi-légers								
	Lourds								
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol		●	●	●	●	●	●	
	Autres types d'élevage		●	●	●	●	●	●	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(4)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(3)	(3)	(3)	(3)	(3)		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	3	3	3	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15	15	15	15	15	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)								
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		9	9	9	9	9	9	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7	
	Nombre de logements maximum		1	1	1	1	1	1	
NOTES:									
(1) Sous réserve des articles 6.2, 6.2.1 et 6.2.1.1									
(2) Sous réserve des articles 6.3, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.2.1 et 6.3.2.2									
(3) Terrains de camping rustiques									
(4) Les stations de pompage et les usines de filtration d'eau d'utilité publique									
2007,R-78-2006,a.30.1 // 2013, R-174-2013, a.5.1									

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			A-07	A-08	A-09	A-10	A-11	A-12
Aire d'hivernation du cerf de Virginie				●				
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	● (1)	● (2)		● (1)	● (1)	● (1)
		jumelées						
		en rangées						
		Bifamiliales superposées						
		Bifamiliales contiguës						
		Trifamiliales						
		Multifamiliales						
		Maisons mobiles	● (1)	● (2)		● (1)	● (1)	
		Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers	●	●			●		
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement			● (2)				
	Établissements de restauration			● (2)				
	Récréation	Établissements de divertissement						
		Établissements de divertissement érotique						
		Grands équipements de récréation intérieure						
		Grands équipements de récréation extérieure						
		Activités de récréation extensive		●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
lourds								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction		●	●			●	
UTILITAIRES	Légers						●	
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol		●	●	●	●	●	
	Autres types d'élevage		●	●	●	●	●	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(3)	(3)				
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15	15	15	8	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)							
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		9	9	9	15	8	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	8	
	Nombre de logements maximum		1	1	1	1	1	
NOTES:								
(1) Sous réserve des articles 6.2, 6.2.1 et 6.2.1.1								
(2) Sous réserve des articles 6.3, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.2.1 et 6.3.2.2								
(3) Terrains de camping rustiques								
2013, R-174-2013, a.5.2								

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES						
			COM-01	COM-02	COM-03	COM-04	COM-05	COM-06	
<i>Aire d'hivernation du cerf de Virginie</i>									
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées					●	●	
		jumelées							
		en rangées							
		Bifamiliales superposées					●	●	
		Bifamiliales contiguës							
		Trifamiliales					●	●	
		Multifamiliales			● (1)		● (1)	●	
		Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)								
	Abrs forestiers								
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services			●		●	●	●	
	Commerces de détail de petite surface			●		●	●	●	
	Commerces de détail de grande surface			●	●				
	Établissements d'hébergement		●	●		●	●	●	
	Établissements de restauration		●	●		●	●	●	
	Récréation	Établissements de divertissement				●		●	
		Établissements de divertissement érotique						●	
		Grands équipements de récréation intérieure			●	●	●	●	●
		Grands équipements de récréation extérieure		●	●	●			●
		Activités de récréation extensive		●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés		●	●	●	●	●	●	
	Commerces extensifs	légers	●	●	●				
		lourds	●		●				
Services publics à la personne			●		●	●	●		
INDUSTRIES	Légères		●		●				
	Lourdes								
	Extraction								
UTILITAIRES	Légers		●	●			●		
	Semi-légers		●						
	Lourds								
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux								
	Élevages sans sol								
	Autres types d'élevage								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)		(2)	(3-6)	(2-3) (-7)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(4-5)		(4-5)				
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	3	3	3	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	12	12	12	12	3	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)								
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	2	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		5	2	2	2	2	2	
	Nombre de logements maximum		--	20	--	20	3	20	
NOTES:									
(1) Immeuble multifamilial de 4 logements et plus									
(2) Habitation communautaire									
(3) Résidence dans un immeuble dont le 1 ^{er} étage est occupé par un usage commercial									
(4) Cour de récupération									
(5) Chenil									
(6) Dépôt et entretien de société de transport									
(7) Les commerces d'entreposage intérieur sans entreposage extérieur									
2005,R-60-2005, a.2 // 2011, R-148-2011, a. 3 // 2016, R-195-2016, a.4.1 a									

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			COM-07	COM-08	COM-09	COM-10	COM-11	COM-12
Aire d'hivernation du cerf de Virginie								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	Isolées	●	●				
		jumelées		●				
		en rangées						
		Bifamiliales superposées	●	●				
		Bifamiliales contiguës						
		Trifamiliales						
		Multifamiliales	●					
		Maisons mobiles						
		Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services		●					
	Commerces de détail de petite surface		●	●				
	Commerces de détail de grande surface			●				
	Établissements d'hébergement		●	●	●	●	●	●
	Établissements de restauration		●	●	●	●	●	●
	Récréation	Établissements de divertissement		●	●			
		Établissements de divertissement érotique			●			
		Grands équipements de récréation intérieure		●	●			
		Grands équipements de récréation extérieure		●	●	●	●	●
		Activités de récréation extensive		●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés		●	●	●	●	●	●
	Commerces extensifs	légers		●	●	●	●	●
lourds					●			
Services publics à la personne		●	●					
INDUSTRIES	Légères					●	●	●
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers			●	●	●	●	●
	Semi-légers					●	●	●
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux				●	●	●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1-2)	(1)	(1)	(5)	(5)	(5-6) (7-8)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS						(3-4)	(3-4)	(3-9)
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	3	3	3
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		3	12	12	10	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)							
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		2	7	7	5	9	9
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		2	2	2	3	3	3
	Nombre de logements maximum		20	3	--	--	--	--
NOTES:								
(1) Résidence dans un immeuble dont le 1 ^{er} étage est occupé par un usage commercial								
(2) Habitation communautaire								
(3) Terrains de camping rustiques								
(4) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting								
(5) Les dépôts et les ateliers d'entretien des sociétés de transport								
(6) Les hôtels de ville et les services publics à la personne offerts par la municipalité								
(7) L'usage résidentiel unifamilial complémentaire à l'usage commercial dans un même bâtiment (2007, R-78-2006, a.30.2)								
(8) Usage récréatif de pratique de sport intérieur à vocation commerciale (2007, R-78-2006, a.30.2)								
(9) Les clubs de tir (2009, R-112-2009, a.3)								

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES						
			COM-13	COM-14	COM-15	COM-16	COM-17	COM-18	
<i>Aire d'hivernation du cerf de Virginie</i>									
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	●	●	●		●	●	
		jumelées		●	●			●	
		en rangées							
		Bifamiliales superposées	●	●	●			●	
		Bifamiliales contiguës	●	●	●			●	
		Trifamiliales	●	●				●	
		Multifamiliales	●	●				●	
		Maisons mobiles							
		Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers								
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services			●	●	●(14)		●	
	Commerces de détail de petite surface			●	●	●(14)		●	
	Commerces de détail de grande surface			●	●	●(14)		●	
	Établissements d'hébergement		●	●	●	●(14)			
	Établissements de restauration		●	●	●	●(14)			
	Récréation	Établissements de divertissement			●	●	●(14)		
		Établissements de divertissement érotique							
		Grands équipements de récréation intérieure			●	●	●(14)		
		Grands équipements de récréation extérieure		●					
		Activités de récréation extensive		●	●	●	●(14)	●	●
	Commerces de véhicules motorisés		●	●			●		
	Commerces extensifs	Légers		●				●	
lourds						●			
Services publics à la personne			●				●		
INDUSTRIES	Légères		●			●(14)	●		
	Lourdes								
	Extraction								
UTILITAIRES	Légers		●	●	●	●(14)	●		
	Semi-légers		●	●			●		
	Lourds								
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●			●(14)	●		
	Élevages sans sol								
	Autres types d'élevage								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(4-7)	(7) (14)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(12-13)	(1-2)	(1-2-5)	(1-2-3)	(1-8-9-10-11) (1)		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	3	3		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10	5 (6)	8	8	8	5 (6)	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)								
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		9	3	3	3	3	3	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	2	3	3	3	2	
	Nombre de logements maximum		4	--	--	--	--	--	
NOTES: (1) Les terrains de camping aménagés et rustiques									
(2) Les pourvoiries				(3) L'entreposage extérieur pour les industries légères					
(4) Les ateliers et dépôts d'entrepreneurs en construction, en électricité, en plomberie, en excavation, en terrassement, en paysagisme ou en foresterie nécessitant de l'entreposage extérieur.									
(5) Toute activité de débitage et d'entreposage de bois.									
(6) La marge de recul pour une habitation ainsi qu'un commerce intégré à une habitation est de 8 mètres									
(7) Les stations-services, postes d'essence combinés à un magasin de type dépanneur									
(8) Les cours de récupération				(9) Les aires d'entreposage extérieur de tout matériau en vrac					
(10) Les établissements d'entreposage ou de vente de matériaux usagés ou de récupération									
(11) Les marchés aux puces et les brocanteurs									
(12) Terrains de camping rustiques				(13) Les clubs de tir et les pistes de cours et de karting					
(14) Sous réserve de l'article 6.3.2									

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES				
			COM-19	COM-20			
Aire d'hivernation du cerf de Virginie							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	●	●			
		jumelées	●				
		en rangées					
		Bifamiliales superposées	●				
		Bifamiliales contiguës	●				
		Trifamiliales	●				
		Multifamiliales	●				
		Maisons mobiles					
		Résidences saisonnières (chalets)					
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services		●				
	Commerces de détail de petite surface		●				
	Commerces de détail de grande surface		●				
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation	Établissements de divertissement					
		Établissements de divertissement érotique					
		Grands équipements de récréation intérieure					
		Grands équipements de récréation extérieure					
		Activités de récréation extensive		●	●		
	Commerces de véhicules motorisés			●			
	Commerces extensifs	légers		●			
lourds			●				
Services publics à la personne		●					
INDUSTRIES	Légères			●			
	Lourdes						
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers			●			
	Semi-légers			●			
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux						
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(1)	(1-2-3-4-5)			
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3			
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		5 (6)	8			
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	--			
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		3	3			
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		2	3			
Nombre de logements maximum							
NOTES:							
(1) Les terrains de camping aménagés et rustiques							
(2) Les cours de récupération							
(3) Les aires d'entreposage extérieur de tout matériau en vrac							
(4) Les établissements d'entreposage ou de vente de matériaux usagés ou de récupération							
(5) Les marchés aux puces et les brocanteurs							
(6) La marge de recul pour une habitation ainsi qu'un commerce intégré à une habitation est de 8 mètres							

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			REC-01	REC-02	REC-03	REC-04		
<i>Aire d'hivernation du cerf de Virginie</i>								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	•			•		
		jumelées			•			
		en rangées						
		Bifamiliales superposées		•				
		Bifamiliales contiguës		•		•		
		Trifamiliales				•	•	
		Multifamiliales						
		Maisons mobiles						
		Résidences saisonnières (chalets)						
	Abrs forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement		•					
	Établissements de restauration		•					
	Récréation	Établissements de divertissement		•				
		Établissements de divertissement érotique						
		Grands équipements de récréation intérieure		•				
		Grands équipements de récréation extérieure		•	•			
		Activités de récréation extensive		•	•		•	
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		•			•		
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(3-4-5)	(6) (7)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(1-2)	(2)	(6)	(1)		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3		3	3		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15		12	10		
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--		--	--		
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		9		10	9		
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7		8	5		
	Nombre de logements maximum		2		4 (7)	3		
NOTES:								
(1) Les terrains de camping rustiques			(2) Les clubs de tir et les pistes de course et de karting					
(3) Les chalets locatifs								
(4) Les terrains de camping aménagés								
(5) Les restaurants de type « Fast-Food »								
(6) Dispositions spécifiques à la zone « Récréative 03» articles 6.7 à 6.7.8								
(7) Les résidences en copropriété divise (condominium)								
(7) Lotissement (#41-2004), art. 5.5.1								
2011,R.148-2011, a. 3 // 2014, R.180-2014, a.4.1 // 2016, R-195-2016, a.4.1b,c								

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES						
			RES-07	RES-08	RES-09	RES-10	RES-11	RES-12	
<i>Aire d'hivernation du cerf de Virginie</i>									
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	•	•	•	•	•	•	
		jumelées		•					
		en rangées		•					
		Bifamiliales superposées		•	•	•	•	•	•
		Bifamiliales contiguës					•		
		Trifamiliales			•				
		Multifamiliales			•				
		Maisons mobiles							
		Résidences saisonnières (chalets)							
	Abrs forestiers								
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services				•				
	Commerces de détail de petite surface								
	Commerces de détail de grande surface								
	Établissements d'hébergement				•				
	Établissements de restauration				•				
	Récréation	Établissements de divertissement							
		Établissements de divertissement érotique							
		Grands équipements de récréation intérieure							
		Grands équipements de récréation extérieure							
		Activités de récréation extensive		•	•	•	•	•	•
	Commerces de véhicules motorisés					•			
	Commerces extensifs	légers							
lourds									
Services publics à la personne									
INDUSTRIES	Légères								
	Lourdes								
	Extraction								
UTILITAIRES	Légers								
	Semi-légers								
	Lourds								
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux			•		•	•	•	
	Élevages sans sol								
	Autres types d'élevage								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	3	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		7	7	9	9	7	7	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	--	--	--	--	--	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		2	2	2	2	2	2	
	Nombre de logements maximum		2	20	2	2	2	2	
NOTES:									
(1) Terrains de camping rustique									

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES						
			RES-13	RES-14	RES-15	RES-16	RES-17	RES-18	
<i>Aire d'hivernation du cerf de Virginie</i>									
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	•	•	•	•	•	•	
		jumelées							
		en rangées							
		Bifamiliales superposées		•	•	•	•	•	•
		Bifamiliales contiguës				•	•	•	•
		Trifamiliales					•	•	•
		Multifamiliales							
		Maisons mobiles							
		Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers								
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services								
	Commerces de détail de petite surface								
	Commerces de détail de grande surface								
	Établissements d'hébergement							•	
	Établissements de restauration								
	Récréation	Établissements de divertissement							
		Établissements de divertissement érotique							
		Grands équipements de récréation intérieure							
		Grands équipements de récréation extérieure		•	•	•			•
		Activités de récréation extensive		•	•	•	•	•	•
	Commerces de véhicules motorisés								
Commerces extensifs	légers								
	lourds								
Services publics à la personne									
INDUSTRIES	Légères								
	Lourdes								
	Extraction								
UTILITAIRES	Légers				•	•	•	•	
	Semi-légers								
	Lourds								
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		•	•	•	•	•	•	
	Élevages sans sol								
	Autres types d'élevage							•	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(8)	(8)			(1)	(7)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(5)	(5)	(4-5)	(5)	(5)	(2-3-4-5-6)	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	3	3	2	3	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15	10	10	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	--	--	--	--	--	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		15	15	9	9	9	9	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	3	3	3	3	
	Nombre de logements maximum		2	2	2	3	3	3	
NOTES:									
(1) Les dépanneurs									
(2) Les ciné-parcs									
(3) L'entreposage extérieur									
(4) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting									
(5) Les terrains de camping rustique									
(6) Les chenils									
(7) Les ateliers d'ébénisterie avec possibilité d'entreposage extérieur									
(8) Terrains de camping aménagés									

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			RÉS-19	RÉS-20	RÉS-21	RÉS-22		
<i>Aire d'hivernation du cerf de Virginie</i>				●	●			
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	●	●	●	●		
		jumelées						
		en rangées						
		Bifamiliales superposées		●	●	●	●	
		Bifamiliales contiguës		●	●	●	●	
		Trifamiliales		●	●			
		Multifamiliales						
		Maisons mobiles						
		Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement		●	●				
	Établissements de restauration				●			
	Récration	Établissements de divertissement						
		Établissements de divertissement érotique						
		Grands équipements de récréation intérieure						
		Grands équipements de récréation extérieure		●	●			
		Activités de récréation extensive		●	●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers		●	●	●			
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●		
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage		●	●	●			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(2-4-5-6)	(4-5-6)	(6)	(5)		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	3		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10	10	10	15		
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	100	100	--		
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		9	9	9	9		
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	7		
	Nombre de logements maximum		3	3	2	2		
NOTES:								
(1) Les dépanneurs								
(2) Les ciné-parcs								
(3) L'entreposage extérieur								
(4) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting								
(5) Les terrains de camping rustique								
(6) Les chenils								
(7) Les ateliers d'ébénisterie avec possibilité d'entreposage extérieur								

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			RÉS-23	RÉS-24	RÉS-25	RÉS-26	RÉS-27 (5)	
<i>Aire d'hivernation du cerf de Virginie</i>								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	●	●	●	● (3)	●	
		jumelées	●	●	●		●	
		en rangées						
		Bifamiliales superposées		●	●	●		●
		Bifamiliales contiguës		●	●	●		●
		Trifamiliales		●	●	●		●
		Multifamiliales						
		Maisons mobiles						
		Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	Établissements de divertissement						
		Établissements de divertissement érotique						
		Grands équipements de récréation intérieure						
		Grands équipements de récréation extérieure						
		Activités de récréation extensive		●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers							
	lourds							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers					●		
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)	(1)		(6)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	2	3	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		8	8	8	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	--	--	--	--	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		3	3	3	9	9	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	5	5	
	Nombre de logements maximum		3	3	3	1	8 (4)	
NOTES:								
(1) Les stations de pompage et les usines de filtration d'eau d'utilité publique								
(2) Les terrains de camping rustique								
⇒ Ajout de la Zone Résidentielle 26 avec les spécifications								
(3) Zonage (#40-2004), art. 6.4.2								
(4) Lotissement (#41-2004), art. 5.5.1								
(5) Zonage (#40-2004), art. 6.4.2								
(6) Les résidences en copropriété divise (Condominium)								
2005, R-50-2005, a.8 // 2007, R-78-2008, a. 30.4 // 2010, R-123-2010, a.3.3 // 2014, R.180-2014, a.4.2a,b,c. // 2016, R-195-2016, a.4.1 d								

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES						
			RU-01	RU-02	RU-03	RU-04	RU-05	RU-06	
Aire d'hivernation du cerf de Virginie									
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées		•	•	•	•	•	
		jumelées							
		en rangées							
		Bifamiliales superposées		•	•	•	•	•	
		Bifamiliales contiguës		•	•	•	•	•	
		Trifamiliales							
		Multifamiliales							
		Maisons mobiles		•					
		Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers		•			•	•		
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services								
	Commerces de détail de petite surface								
	Commerces de détail de grande surface								
	Établissements d'hébergement			•		•	•	•	
	Établissements de restauration			•		•	•	•	
	Récréation	Établissements de divertissement							
		Établissements de divertissement érotique							
		Grands équipements de récréation intérieure							
		Grands équipements de récréation extérieure			•	•	•	•	•
		Activités de récréation extensive			•	•	•	•	•
	Commerces de véhicules motorisés								
	Commerces extensifs	légers		•		•	•	•	
		lourds				•			
Services publics à la personne									
INDUSTRIES	Légères								
	Lourdes								
	Extraction			•		•	•	•	
UTILITAIRES	Légers			•	•	•	•		
	Semi-légers								
	Lourds								
AGRICOLÉS	Culture du sol et des végétaux			•	•	•	•		
	Élevages sans sol								
	Autres types d'élevage			•			•	•	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS				(1-2)	(1-2)	(1-2)	(1-2)	(1-2-3)	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)			3	3	3	3	3	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)			10	10	10	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)			--	--	--	--	--	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)			9	9	9	9	9	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)			3	3	3	3	3	
	Nombre de logements maximum			2	2	2	2	2	
NOTES:									
(1) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting									
(2) Les campings rustiques									
(3) Les chenils									
⇒ Abrogation de la Zone Rurale 01									
2010, R-123-2010, a.3.2									

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			RU-07	RU-08	RU-09	RU-10	RU-11	RU-12
Aire d'hivernation du cerf de Virginie							•	•
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	•	•	•			•
		jumelées						
		en rangées						
		Bifamiliales superposées			•			•
		Bifamiliales contiguës			•			•
		Trifamiliales						
		Multifamiliales						
		Maisons mobiles			•			
		Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers		•	•	•	•	•	•
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement			•	•			•
	Établissements de restauration			•	•			•
	Récréation	Établissements de divertissement						
		Établissements de divertissement érotique						
		Grands équipements de récréation intérieure						
		Grands équipements de récréation extérieure			•	•		
		Activités de récréation extensive		•	•	•	•	•
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères				•	•		
	Lourdes							
	Extraction		•	•	•	•	•	•
UTILITAIRES	Légers		•	•	•	•	•	
	Semi-légers				•			
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		•	•	•	•	•	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage		•	•	•	•	•	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(2)	(1-2)	(1)	(1)	(1)	(1-2)
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	3	3	1	1	3
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	--	--	--	100	100
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		9	9	9	9	9	9
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	3	3	3
	Nombre de logements maximum		--	2	--	--	1	2
NOTES:								
(1) Les terrains de camping rustiques								
(2) Les chenils (voir article 15.5)								

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			RU-16	RU-17	RU-18	RU-19	RU-20	
<i>Aire d'hivernation du cerf de Virginie</i>								
2011, 148-2011, a. 3 RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	•	•	•	•		
		jumelées						
		en rangées						
		Bifamiliales superposées		•	•	•	•	
		Bifamiliales contiguës		•	•	•	•	
		Trifamiliales						
		Multifamiliales						
		Maisons mobiles				•		
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abrs forestiers						•	
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	Établissements de divertissement						
		Établissements de divertissement érotique						
		Grands équipements de récréation intérieure						
		Grands équipements de récréation extérieure			•	•	•	
		Activités de récréation extensive		•	•	•	•	•
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
lourds								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction			•	•	•	•	
UTILITAIRES	Légers		•	•	•	•	•	
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		•	•	•	•	•	
	Élevages sans sol					•		
	Autres types d'élevage					•		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)	(2)	(1-2-3)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							(4)	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	3	1	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		8	8	8	8	8	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	--	--	--	--	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		8	8	8	8	8	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	3	3	
	Nombre de logements maximum		2	2	2	2	0	
NOTES:								
(1) Les chalets locatifs.								
(2) Les terrains de camping aménagés.								
(3) Les établissements de réparation et de remisage de bateaux.								
(4) Les chenils								
2011, R-148-2011, a. 3								

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES						
			VIL-01	VIL-02	VIL-03	VIL-04	VIL-05	VIL-06	
Aire d'hivernation du cerf de Virginie									
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	•	•	•	•	•	•	
		jumelées							
		en rangées							
		Bifamiliales superposées							
		Bifamiliales contiguës							
		Trifamiliales							
		Multifamiliales							
		Maisons mobiles							
		Résidences saisonnières (chalets)		•	•	•	•	•	•
	Abrs forestiers								
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services								
	Commerces de détail de petite surface								
	Commerces de détail de grande surface								
	Établissements d'hébergement					•		•	
	Établissements de restauration					•			
	Récréation	Établissements de divertissement							
		Établissements de divertissement érotique							
		Grands équipements de récréation intérieure							
		Grands équipements de récréation extérieure					•		•
		Activités de récréation extensive		•	•	•	•	•	•
	Commerces de véhicules motorisés								
	Commerces extensifs	légers							
lourds									
Services publics à la personne									
INDUSTRIES	Légères								
	Lourdes								
	Extraction								
UTILITAIRES	Légers		•	•	•	•	•		
	Semi-légers								
	Lourds								
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		•	•	•	•	•		
	Élevages sans sol								
	Autres types d'élevage								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(1)	(1)	(1)	(1-2-3)	(1)	(1-2-3)	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	--	--	--	--	--	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		9	9	9	9	9	9	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	3	5	3	
	Nombre de logements maximum		1	1	1	1	1	1	
NOTES:									
(1) Terrains de camping rustiques									
(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting									
(3) Les chenils									
2007, R-78-2006, a.30.5									

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			VIL-07	VIL-08	VIL-09	VIL-10	VIL-11	VIL-12
<i>Aire d'hivernation du cerf de Virginie</i>								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	•	•	•	•	•	•
		jumelées						
		en rangées						
		Bifamiliales superposées						
		Bifamiliales contiguës						
		Trifamiliales						
		Multifamiliales						
		Maisons mobiles						
		Résidences saisonnières (chalets)		•	•	•	•	•
	Abrs forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement		•				•	
	Établissements de restauration						•	•
	Récréation	Établissements de divertissement						
		Établissements de divertissement érotique						
		Grands équipements de récréation intérieure						
		Grands équipements de récréation extérieure				•		
		Activités de récréation extensive		•	•	•	•	•
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
lourds								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		•	•	•	•	•	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							(1)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		(2)	(2)	(2-3)	(2)	(2)	(2)	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	--	--	--	--	--
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		9	9	9	9	9	9
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	3	3	3
	Nombre de logements maximum		1	1	1	1	1	1
NOTES:								
(1) Dépanneur								
(2) Les terrains de camping rustique								
(3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting								

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		VIL-18	VIL-19	VIL-20	VIL-21		
Aire d'hivernation du cerf de Virginie							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	isolées	●	●	●	●	
		jumelées					
		en rangées					
	Bifamiliales superposées						
	Bifamiliales contiguës						
	Trifamiliales						
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●		
Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de services						
	Commerces de détail de petite surface						
	Commerces de détail de grande surface						
	Établissements d'hébergement					●	
	Établissements de restauration					●	
	Récréation	Établissements de divertissement					●
		Établissements de divertissement érotique					
		Grands équipements de récréation intérieure					
		Grands équipements de récréation extérieure					
		Activités de récréation extensive		●	●		●
	Commerces de véhicules motorisés						
	Commerces extensifs	légers					
lourds							
Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères				Retiré		
	Lourdes						
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers						
	Semi-légers						
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux			●	●	●	
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1-2)	(1-3)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS				(4)	(3)		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		8	8	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		--	--	--	--	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		8	8	9	9	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	5	5	
	Nombre de logements maximum		1	1	1	1	
NOTES:							
(1) Les chalets locatifs							
(2) Les marinas							
(3) Les terrains de camping aménagés							
(4) Les terrains de camping rustique							
2007, R-78-2006, a.30.6 // 2008, R-100-2008, a.5, a. 2.2.2							